



## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

### *Direction des Ressources Humaines*

#### **AVIS DE RECRUTEMENT**

La Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) a l'avantage d'informer le public du lancement d'un processus de recrutement visant à pourvoir la **Commission Interministérielle des Investissements (CII)** de Six (6) personnels techniques :

- **Un (1) Spécialiste en développement d'entreprise ;**
- **Un (1) Comptable Agréé ;**
- **Un (1) Juriste ;**
- **Deux (2) Analystes financiers ;**
- **Un (1) Économiste**

L'objectif de ce recrutement est de contribuer à une meilleure mise en œuvre de la mission de la **CII**, qui consiste notamment à :

- Recevoir et statuer sur la conformité et l'éligibilité des dossiers soumis aux avantages prévus par le code des investissements ;
- Collaborer avec les agences de promotion et les entités administratives concernées afin de faciliter les investissements ;
- Décider du retrait des avantages accordés en cas de non-respect des obligations légales ou administratives.

**L'attribution des postes, le profil recherché et les conditions requises pour postuler sont détaillés dans les termes de référence, en annexe dudit avis.**

#### **DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier devra comprendre :

- Un curriculum vitae (CV) détaillé accompagné des pièces justificatives ;
- Deux (2) photos d'identité récentes ;
- Une copie du matricule fiscal et de la Carte d'Identification Nationale Unique (CINU) ;
- Une lettre de recommandation émanant d'un professionnel du domaine ;
- Une lettre de motivation précisant l'intérêt du candidat pour le poste ;
- Un Certificat de bonne vie et mœurs.

## **PROCESSUS DE RECRUTEMENT**

Le recrutement se déroulera en deux (2) étapes :

### **Étape I : Présélection**

Un premier tri sera effectué à partir de l'examen des dossiers soumis.

### **Étape II : Entretien technique**

Les candidats retenus seront conviés à un entretien avec les membres de la CII afin d'évaluer leurs compétences et motivations.

## **DEPOT DES CANDIDATURES**

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur dossier **au plus tard le 30 avril 2026** :

- En version papier, au service courrier du Secrétariat Général du MEF (5, avenue Charles Sumner, de 9h AM à 15h PM)
- Ou par voie électronique à : [drhserviceplanification@gmail.com](mailto:drhserviceplanification@gmail.com)

Objet à mentionner :« **Options choisies / CII** »



**MINISTERE  
DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES  
REPUBLIQUE D'HAITI**

**COMMISSION INTERMINISTERIELLE DES INVESTISSEMENTS (CII)**

**TERMES DE RÉFÉRENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN  
DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISE**

**1. Contexte et justification**

Dans un contexte marqué par une crise sécuritaire profonde, la relance économique exige des interventions rapides, cohérentes et fondées sur des analyses robustes. La mobilisation des investisseurs, nationaux comme étrangers, constitue un levier majeur pour stimuler l'activité économique, accroître la compétitivité du pays et catalyser la création de valeur. Ce positionnement stratégique s'inscrit dans le cadre du Code des Investissements du 9 septembre 2002, visant à promouvoir la croissance et le développement économique d'Haïti en facilitant, libéralisant et garantissant les investissements privés, tout en respectant la Constitution ainsi que les traités, conventions et accords internationaux.

La Commission Interministérielle des Investissements (CII), instituée par le Code des Investissements, joue un rôle central dans l'examen et l'approbation des projets d'investissement éligibles aux avantages incitatifs, en veillant à leur conformité et à leur alignement avec les priorités nationales. À ce titre, elle joue un rôle stratégique dans l'orientation des investissements vers les secteurs prioritaires, la création d'emplois, l'amélioration de la compétitivité économique et la stimulation de la croissance nationale. Ainsi, elle est chargée de :

- recevoir et statuer sur la conformité et l'éligibilité des dossiers soumis aux avantages prévus par le Code des Investissements ;
- collaborer avec les agences de promotion et les entités administratives concernées afin de faciliter les investissements ;
- décider du retrait des avantages accordés, en cas de non-respect des obligations légales ou administratives.

Ces derniers temps, l'augmentation du nombre et de la complexité des projets soumis à l'examen de la CII exige un renforcement des capacités techniques de l'équipe actuelle. Les dossiers présentés par les entreprises requièrent, de plus en plus, une analyse approfondie intégrant des dimensions variées : viabilité économique, solidité financière, pertinence stratégique, impact socioéconomique, conformité sectorielle, ainsi que capacité organisationnelle de l'investisseur à mettre en œuvre son projet.

Le 5 novembre 2025, de nouveaux membres ont été installés à la tête de la CII. Cette nouvelle gouvernance vise à renforcer l'efficacité institutionnelle, la transparence, la capacité d'analyse et l'amélioration du service aux investisseurs, dans un environnement économique exigeant marqué par des défis de compétitivité, d'attractivité et de modernisation administrative.

Afin de soutenir cette dynamique, la CII souhaite désormais recruter un Spécialiste en développement d'Entreprises, chargé non seulement d'appuyer l'analyse et l'instruction des projets d'investissement, mais aussi de superviser le travail effectué par l'équipe technique afin de garantir une gestion harmonisée, structurée et efficace du processus d'accompagnement des investisseurs.

Le recours à un tel spécialiste répond ainsi à une double nécessité : optimiser le processus décisionnel de la CII et garantir que les avantages incitatifs accordés bénéficient à des projets véritablement porteurs, structurants et alignés sur les priorités de développement économique du pays.

## 2. Objectif général

Assurer l'analyse technique, financière, économique et organisationnelle des projets d'investissement soumis à la Commission Interministérielle des Investissements (CII), en vue de faciliter la prise de décision, d'améliorer la qualité des évaluations, la cohérence des procédures et de garantir l'alignement des projets avec les priorités de développement national. Il est chargé aussi de coordonner et de superviser l'équipe des Techniciens d'analyse de projet.

## 3. Objectifs spécifiques

- Évaluer la cohérence des projets avec la politique nationale d'investissement et les exigences légales ;
- Renforcer la capacité analytique de la CII à travers des évaluations techniques rigoureuses des projets d'investissement ;
- Assurer la coordination technique de l'équipe impliquée dans le traitement des dossiers ;
- Optimiser les processus internes liés à l'analyse, l'approbation et le suivi des projets bénéficiant des avantages incitatifs ;
- Contribuer à l'amélioration continue des outils, procédures et méthodologies utilisés par la CII.

## 4. Activités principales

### A. Coordination technique et organisationnelle

- Organiser, encadrer et coordonner le travail des Techniciens impliqués dans l'analyse des dossiers ;
- Répartir les projets, harmoniser les méthodologies et assurer la cohérence des analyses ;
- Veiller au respect des délais et à la qualité des livrables techniques.
- Contribuer activement dans les rencontres internes de la CII et assurer la circulation fluide de l'information ;

- Assurer une collaboration étroite avec les institutions membres de la CII, le Centre de Facilitation des Investissements (CFI) et les autres entités partenaires.

#### B. Analyse stratégique et développement d'entreprise

- Analyser les dossiers de demande d'avantages incitatifs en évaluant la solidité financière des projets, examinant la structure de capital, les flux de trésorerie, la rentabilité et les risques ;
- Évaluer la viabilité opérationnelle, organisationnelle et stratégique des projets d'investissement ;
- Examiner les modèles d'affaires, plans opérationnels, projections financières et stratégies d'évolution ;
- Apprécier la pertinence économique et sectorielle des projets, en tenant compte des priorités nationales, de la capacité de création d'emplois, de la valeur ajoutée locale, et de l'impact sur l'économie ;
- Identifier les risques opérationnels, managériaux, sectoriels et réglementaires.
- Produire des notes techniques, rapports d'évaluation et recommandations détaillées pour motiver la prise de décision de la CII.

#### C. Optimisation des processus et outils

- Proposer des recommandations visant à améliorer la performance globale des projets soumis et déployer des procédures standardisées, méthodologies d'analyse et outils de suivi ;
- Contribuer au développement de mécanismes d'accompagnement post-approbation des projets, notamment en analysant les rapports de mise en œuvre et en évaluant le respect des engagements des promoteurs ;
- Participer aux initiatives de modernisation, digitalisation et amélioration continue des outils et procédures d'analyse utilisée par la CII.

### 5. Profil et qualifications requises

#### 5.1 Qualifications académiques

- Licence/ Master en :
  - économie,
  - gestion,
  - administration des affaires,
  - finance,
  - développement d'entreprise ou dans un domaine connexe.
- Formation complémentaire en analyse stratégique, planification, gestion de projet ou politique publique (atout).

#### 5.2 Expérience professionnelle

- Expérience professionnelle de 3 à 5 ans d'expérience dans l'analyse de projets, de développement d'entreprise, de l'évaluation de projets d'investissement, de gestion de portefeuille ou l'accompagnement d'investisseurs ;

- Expérience dans un environnement institutionnel, public ou au sein d'organisations de développement ;
- Expérience dans la préparation et l'analyse de plans d'affaires, projections financières et études de faisabilité ;
- Bonne connaissance du Code des Investissements, de l'environnement des affaires en Haïti et des mécanismes interinstitutionnels.

### 5.3 Compétences techniques

- Maîtrise des outils d'analyse stratégique : Business Model Canvas, SWOT, chaîne de valeur, matrices sectorielles ;
- Capacité à analyser des projections financières, des plans d'affaires et des modèles économiques ;
- Connaissance des procédures administratives liées à l'investissement et des cadres réglementaires sectoriels ;
- Excellentes aptitudes rédactionnelles, capacité de synthèse et rigueur dans la production de rapports ;
- Sens aigu de l'organisation, autonomie et discipline méthodologique ;
- Solides compétences en communication et capacité à interagir avec divers acteurs institutionnels et privés ;
- Esprit analytique, sens critique et capacité à formuler des recommandations éclairées.
- Aptitude à gérer plusieurs dossiers simultanément, à travailler sous pression et à respecter les délais ;
- Compétence en rédaction de rapports techniques clairs et précis ;
- Orientation marquée vers le service aux investisseurs et le travail collaboratif.

## 6. Livrables attendus

- **Rapports d'évaluation technique des projets d'investissement**, incluant l'analyse du modèle d'affaires, la structure organisationnelle, la stratégie de croissance, les risques identifiés et les recommandations à la CII ;
- **Notes techniques sectorielles ou thématiques** pour appuyer l'analyse des projets (contextes sectoriels, benchmarks, contraintes réglementaires, risques spécifiques, etc.) ;
- **Grilles d'analyse harmonisées** et outils méthodologiques pour l'instruction des dossiers (matrices d'évaluation, canevas de business model, checklists de conformité) ;
- **Tableaux de suivi des dossiers d'investissement** traités, en cours d'analyse, en attente d'informations ou présentés à la CII, avec état d'avancement ;
- **Plans d'amélioration des processus internes** (propositions de simplification, optimisation du circuit d'instruction, mécanismes de gestion documentaire, digitalisation) ;
- **Rapports de réunions techniques** (compte rendus, décisions, actions à mener, suivi des engagements institutionnels et des échanges avec les investisseurs) ;
- **Outils ou propositions d'amélioration des processus internes** (grille d'analyse, méthodologie, simplification) ;

- **Contributions aux rapports institutionnels** : rapports annuels de la CII, bilans des investissements, notes préparatoires pour des réunions.

## **7. Supervision et modalités de travail**

- L'expert travaillera sous la supervision directe de la CII, en étroite collaboration avec le Secrétariat technique de la CII et les autres spécialistes techniques mobilisés ;
- Le mandat pourra nécessiter des rencontres ponctuelles avec les entreprises, les partenaires publics ou d'autres professionnels ;
- Tous les livrables seront soumis aux normes professionnelles applicables et devront respecter les principes d'indépendance, d'objectivité et de confidentialité ;
- La CII se réserve le droit de demander tout document attestant des anciens emplois, diplômes et autres ;
- Les déplacements requis dans le cadre du mandat seront pris en charge selon les règles et procédures administratives publiques.

## **8. Lieu d'affectation et durée de la mission**

Le spécialiste sera basé au sein de l'unité technique de la CII, avec possibilité de déplacements ponctuels pour visites de terrain ou missions d'évaluation.

La durée de la mission sera définie par le contrat, avec possibilité de renouvellement selon les besoins de la CII et la disponibilité des financements.

## **9. Soumission des dossiers**

Les intéressé·e·s soumettront leur dossier complet (CV, copies des diplômes, certificats au :

**Ministère de l'Économie et des Finances**  
**No 5, avenue Charles Sumner**  
**De 8h à 14h**

Avec la mention :

**« Spécialiste en développement d'entreprise / Commission Interministérielle des Investissements (CII)**



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES  
REPUBLIQUE D'HAÏTI**

**COMMISSION INTERMINISTÉRIELLES DES INVESTISSEMENTS (CII)**

**TERMES DE RÉFÉRENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPÉCIALISTE EN  
ÉCONOMIE**

**1. Contexte et justification**

Dans un contexte marqué par une crise sécuritaire profonde, la relance économique exige des interventions rapides, cohérentes et fondées sur des analyses robustes. La mobilisation des investisseurs, nationaux comme étrangers, constitue un levier majeur pour stimuler l'activité économique, accroître la compétitivité du pays et catalyser la création de valeur. Ce positionnement stratégique s'inscrit dans le cadre du Code des Investissements du 9 septembre 2002, visant à promouvoir la croissance et le développement économique d'Haïti en facilitant, libéralisant et garantissant les investissements privés, tout en respectant la Constitution ainsi que les traités, conventions et accords internationaux.

La Commission Interministérielle des Investissements (CII), instituée par le Code des Investissements, joue un rôle central dans l'examen et l'approbation des projets d'investissement éligibles aux avantages incitatifs, en veillant à leur conformité et à leur alignement avec les priorités nationales. À ce titre, elle joue un rôle stratégique dans l'orientation des investissements vers les secteurs prioritaires, la création d'emplois, l'amélioration de la compétitivité économique et la stimulation de la croissance nationale. Ainsi, elle est chargée de :

- recevoir et statuer sur la conformité et l'éligibilité des dossiers soumis aux avantages prévus par le Code des Investissements ;
- collaborer avec les agences de promotion et les entités administratives concernées afin de faciliter les investissements ;
- décider du retrait des avantages accordés, en cas de non-respect des obligations légales ou administratives.

Ces derniers temps, l'augmentation du nombre et de la complexité des projets soumis à l'examen de la CII exige un renforcement des capacités techniques de l'équipe actuelle. Les dossiers présentés par les entreprises requièrent, de plus en plus, une analyse approfondie intégrant des dimensions variées : viabilité économique, solidité financière, pertinence stratégique, impact

socioéconomique, conformité sectorielle, ainsi que capacité organisationnelle de l'investisseur à mettre en œuvre son projet.

Le 5 novembre 2025, de nouveaux membres ont été installés à la tête de la CII. Cette nouvelle gouvernance vise à renforcer l'efficacité institutionnelle, la transparence, la capacité d'analyse et l'amélioration du service aux investisseurs, dans un environnement économique exigeant marqué par des défis de compétitivité, d'attractivité et de modernisation administrative.

Afin de soutenir cette dynamique, la CII souhaite désormais recruter un **Économiste** chargé d'appuyer l'analyse, l'instruction et l'évaluation des projets d'investissement, ainsi que l'élaboration d'analyses économiques robustes permettant d'éclairer la prise de décision stratégique de l'État.

Le recours à un tel spécialiste répond ainsi à la nécessité de :

- **Fournir des analyses économiques approfondies**, permettant d'évaluer la viabilité globale des projets, leur contribution au développement des secteurs productifs et leur alignement avec les priorités économiques nationales ;
- **Éclairer la compréhension des impacts socioéconomiques**, notamment en matière de création d'emplois, de valeur ajoutée, de compétitivité, de dynamisation des chaînes de valeur et de retombées régionales ;
- **Apprécier les effets sectoriels**, en tenant compte des particularités de chaque domaine d'activité et des opportunités ou risques associés ;
- **Renforcer la prise de décision de la CII**, en produisant des analyses structurées, objectives et alignées sur les bonnes pratiques en matière d'évaluation économique des investissements.

## 2. Objectif général

Fournir une expertise économique stratégique, analytique et prospective à la Commission Interministérielle des Investissements (CII), en appui direct à l'analyse des projets d'investissement et à la prise de décision institutionnelle. L'Économiste contribue également à l'élaboration des orientations économiques de la CII, au suivi des tendances macroéconomiques, sectorielles et internationales, et au renforcement de la capacité de veille économique et d'intelligence économique de la Commission.

## 3. Objectifs spécifiques

- Évaluer les projets soumis et analyser leurs impacts économiques potentiels à court, moyen et long termes, (création de valeur, productivité, emplois, balance commerciale, diffusion technologique, structuration des filières) ;
- Produire des analyses économiques sectorielles et des notes d'appui à la décision.
- Modéliser et projeter les retombées macroéconomiques des projets d'investissement (PIB, recettes, effets multiplicateurs, externalités) ;
- Identifier les risques, barrières et contraintes économiques susceptibles d'affecter la viabilité des projets ;

- Collaborer étroitement avec le Spécialiste en Développement d'Entreprise et le Comptable agréé pour assurer une évaluation cohérente et multidimensionnelle des projets ;
- Réaliser des études macroéconomiques, sectorielles et conjoncturelles pour éclairer la stratégie de la CII ;
- Assurer une veille et une intelligence économique sur les tendances nationales, régionales et internationales ayant un impact sur les investissements ;
- Contribuer à l'élaboration de recommandations stratégiques pour le développement économique et l'attractivité d'Haïti ;
- Participer au renforcement des outils décisionnels, analytiques et de suivi de la CII.
- Contribuer à la formulation d'un dispositif de suivi-évaluation économique des projets approuvés ;
- Renforcer la qualité de l'instruction des dossiers en intégrant des approches d'analyse comparative, de compétitivité et d'efficacité économique.

#### 4. Activités principales

##### A. Analyse économique appliquée aux projets

- Examiner les hypothèses économiques des plans d'affaires et la cohérence des projections ;
- Évaluer l'impact économique et social des projets : création d'emplois, valeur ajoutée, compétitivité, effets indirects et induits ;
- Produire des rapports économiques éclairant les décisions de la Commission ;
- Apprécier les impacts macroéconomiques et sectoriels, en identifiant les retombées directes, indirectes et induites ;
- Réaliser des analyses coût-bénéfice, y compris l'analyse de risques, les externalités positives ou négatives, et les retombées sociales
- Identifier les risques macroéconomiques susceptibles d'affecter la performance ou la faisabilité des projets.

##### B. Collaboration avec l'équipe technique de la CII

Travailler en étroite synergie avec :

- le Spécialiste en Développement d'Entreprise (analyse stratégique, modèle d'affaires, cohérence opérationnelle) ;
- le Comptable agréé (structures financières, fiscalité, conformité, indicateurs comptables) ;
- les Techniciens (collecte de données, vérification administrative) ;  
Assurer l'intégration de la dimension économique dans les analyses globales des projets ;

##### C. Intelligence économique et analyse de tendances

- Analyser les études de marché et les hypothèses économiques présentées par les promoteurs ;
- Évaluer la pertinence économique des projets, notamment en termes de valeur ajoutée locale, substitution aux importations, dynamisation des filières, innovation et création d'emplois

Surveiller l'évolution des secteurs clés : agriculture, industrie, énergie, technologies, tourisme, services, etc.

• Produire des notes de synthèse sur les tendances économiques nationales, régionales et internationales.

• Analyser les risques géopolitiques, logistiques, commerciaux ou financiers susceptibles d'influencer les investissements ;

Proposer des améliorations des outils et méthodes d'analyse, dont les grilles d'évaluation, matrices d'impact et modèles d'analyse économique

• Identifier les opportunités émergentes ou secteurs porteurs à valoriser dans la stratégie de la CII.

#### **D. Appui stratégique à la Commission**

• Contribuer à la formulation d'orientations et de recommandations pour renforcer l'attractivité d'Haïti ;

• Participer à l'élaboration de stratégies sectorielles, de scénarios économiques ou de politiques d'incitation ;

• Participer au suivi post-approbation, notamment en analysant les impacts économiques réels des projets approuvés ;

• Fournir des recommandations économiques pour éclairer la décision concernant l'octroi des avantages incitatifs ;

• Appuyer la CII dans ses interventions publiques, ses notes d'information et ses échanges avec d'autres institutions.

### **5. Profil et qualifications requises**

• Licence ou Master en économie, économétrie, politiques publiques, développement économique ou discipline connexe ;

• Expérience de 3 à 5 ans dans l'analyse économique, les études sectorielles, la planification ou l'évaluation de projets ;

• Maîtrise des outils d'analyse quantitative, économétrique et des modèles d'impact économique ;

• Compétences en intelligence économique, veille stratégique et analyse de tendances ;

• Connaissance approfondie de l'environnement économique haïtien et international ;

• Capacité à produire des analyses prospectives, des scénarios et des notes de politique économique ;

• Compétences en communication, pédagogie et vulgarisation de contenus économiques complexes ;

• Esprit analytique, rigueur, sens critique, neutralité professionnelle ;

• Autonomie, capacité à travailler en équipe multidisciplinaire et à respecter des délais serrés.

### **6. Livrables attendus**

• Rapports d'analyse économique des projets soumis à la CII ;

• Études sectorielles (marchés, risques, opportunités, chaînes de valeur) ;

A

- Notes techniques synthétiques, d'intelligence économique et de veille stratégique pour les sessions de la CII;
- Tableaux de bord économiques et indicateurs sectoriels ;
- Modèles économiques et outils d'analyse standardisés ;
- Notes de politique économique et recommandations stratégiques ;
- Contributions aux rapports institutionnels de la CII et du MEF ;
- Comptes rendus analytiques des réunions techniques.

## 7. Supervision et modalités de travail

- Le travail de l'Économiste sera exécuté sous la supervision de la Coordination de la CII et en étroite collaboration avec les équipes techniques du MEF et des ministères partenaires ;
- Le ou la consultant(e) devra se conformer aux principes de confidentialité, de neutralité et de respect strict des procédures d'instruction des dossiers ;
- L'Économiste devra être disponible pour se rendre aux réunions de la Commission, participer à des entretiens techniques avec les investisseurs, institutions sectorielles et partenaires techniques ainsi que la production des livrables dans les délais impartis ;
- Le MEF se réserve le droit d'interrompre le contrat en cas de non-respect d'obligations professionnelles ou administratives ;
- L'ensemble des documents produits dans le cadre du mandat demeure la propriété exclusive du MEF et de la CII ;
- Tous les livrables respecteront les normes professionnelles et les principes d'indépendance et de confidentialité ;
- Les déplacements requis seront pris en charge selon les règles du MEF.

## 8. Lieu d'affectation et durée de la mission

L'Économiste sera basé au sein du Secrétariat technique de la CII, avec possibilité de déplacement.

La durée de la mission, les modalités contractuelles et la rémunération seront conformes aux dispositions administratives en vigueur au MEF.

## 9. Soumission des dossiers

Les intéressés soumettront leur dossier de candidature — comprenant un CV, les copies des diplômes et certifications — au :

**Ministère de l'Économie et des Finances**

**No 5, avenue Charles Sumner**

**De 8h à 14h**

Avec la mention :

**Économiste / Commission Interministérielle des Investissements (CII)**



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES  
REPUBLIQUE D'HAÏTI**

**COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE DES INVESTISSEMENTS (CII)**

**TERMES DE RÉFÉRENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE  
ENVIRONNEMENTAL**

**1. Contexte et justification**

Dans un contexte national marqué par une vulnérabilité environnementale élevée — notamment la dégradation des sols, la pression sur les ressources naturelles, les risques climatiques et les défis d'aménagement du territoire — la relance économique ne peut être dissociée de la durabilité environnementale. Les investissements privés doivent désormais intégrer des standards environnementaux élevés afin de contribuer à une croissance résiliente, durable et conforme aux engagements nationaux et internationaux.

Conformément au Code des Investissements du 9 septembre 2002, et dans le cadre des politiques nationales de gestion de l'environnement, la Commission Interministérielle des Investissements (CII) joue un rôle central dans l'évaluation des projets soumis à des avantages incitatifs, en s'assurant qu'ils respectent la réglementation environnementale en vigueur, les normes sectorielles, ainsi que les priorités écologiques et climatiques du pays.

L'augmentation du nombre et de la complexité des projets nécessite aujourd'hui le renforcement de l'expertise environnementale au sein de l'équipe technique. Beaucoup de projets comportent des impacts potentiels significatifs sur l'eau, les sols, la biodiversité, les émissions atmosphériques ou la gestion des déchets, ce qui exige une analyse approfondie et systématique.

L'installation de nouveaux membres à la CII, le 5 novembre 2025, marque une volonté renforcée de professionnaliser les procédures, d'améliorer la transparence et de garantir l'alignement des investissements avec les priorités nationales de durabilité.



Dans ce cadre, la CII souhaite recruter un Spécialiste Environnemental, chargé d'appuyer l'instruction des dossiers d'investissement, d'évaluer les risques et impacts environnementaux, et de fournir des recommandations techniques permettant d'assurer la conformité réglementaire et la durabilité des projets soumis.

## 2. Objectif général

Assurer l'analyse environnementale technique et réglementaire des projets d'investissement soumis à la CII, en vue de garantir leur conformité aux lois environnementales, leur viabilité écologique et leur alignement avec les politiques nationales de gestion durable.

## 3. Objectifs spécifiques

- Évaluer la conformité des projets avec la législation et les normes environnementales nationales et internationales ;
- Renforcer la capacité analytique de la CII concernant les impacts environnementaux et climatiques des investissements ;
- Appuyer la prise de décision technique en produisant des avis et recommandations environnementales structurées ;
- Optimiser l'intégration des mesures d'atténuation, de compensation et de gestion des risques dans les projets ;
- Contribuer à l'amélioration continue des outils et procédures d'évaluation environnementale utilisés par la CII.

## 4. Activités principales

### A. Analyse environnementale et conformité réglementaire

- Examiner les Études d'Impact Environnemental (EIE), Notices d'impact et Plans de gestion environnementale soumis par les investisseurs ;
- Identifier les impacts potentiels du projet : pollution, risques climatiques, gestion des déchets, consommation des ressources, biodiversité, etc. ;
- Évaluer la conformité des projets avec les lois environnementales, les normes sectorielles, les conventions internationales et les politiques publiques pertinentes ;
- Proposer des mesures d'atténuation, de prévention, de surveillance et de gestion environnementale ;
- Évaluer la pertinence et la faisabilité des plans de gestion proposés par les promoteurs.

### B. Appui technique à la prise de décision

- Produire des rapports d'analyse environnementale pour la CII avec recommandations claires ;
- Participer aux réunions techniques, présenter les conclusions environnementales et orienter les décisions ;
- Appuyer l'analyse intégrée du dossier (technique, économique, environnementale) avec l'équipe interdisciplinaire.

### **C. Coordination et collaboration institutionnelle**

- Collaborer étroitement avec le Ministère de l'Environnement (MdE) et les autres institutions concernées ;
- Assurer la circulation fluide de l'information environnementale au sein du Secrétariat technique de la CII ;
- Participer aux visites de terrain, inspections, et vérifications de conformité environnementale.

### **D. Amélioration des procédures et outils**

- Contribuer à la mise en place de grilles d'évaluation environnementale harmonisées ;
- Proposer des ajustements visant à améliorer la prise en compte de l'environnement dans les décisions de la CII ;
- Participer aux initiatives de digitalisation et de modernisation des outils de suivi environnemental des projets ;
- Appuyer le développement d'un mécanisme de suivi post-approbation pour vérifier le respect des exigences environnementales.

## **5. Profil et qualifications requises**

### **5.1 Qualifications académiques**

Licence ou Master en :

- sciences de l'environnement,
- gestion des ressources naturelles,
- géologie,
- génie environnemental,
- aménagement du territoire,
- ou tout autre domaine connexe.

Une formation complémentaire en évaluation environnementale, gestion des risques climatiques ou réglementation environnementale est un atout.

## 5.2 Expérience professionnelle

- 3 à 5 ans d'expérience professionnelle dans l'évaluation environnementale, la gestion de projets, les EIE, la conformité réglementaire ou le suivi environnemental ;
- Expérience dans un environnement institutionnel, public ou dans des projets de développement ;
- Connaissance démontrée des lois environnementales haïtiennes, des normes sectorielles et des exigences du MdE ;
- Expérience dans l'analyse technique de projets d'investissement ou d'infrastructures (atout).

## 5.3 Compétences techniques

- Maîtrise des méthodologies d'évaluation environnementale (EIE, PGES, matrices d'impact, analyses de risques) ;
- Connaissance des politiques nationales de gestion de l'environnement et des conventions internationales (biodiversité, climat, pollution) ;
- Capacité à identifier et interpréter les risques environnementaux et climatiques ;
- Excellentes aptitudes de rédaction et capacité de synthèse ;
- Sens de l'organisation, rigueur méthodologique, autonomie ;
- Capacité à interagir avec divers acteurs institutionnels, techniques et privés ;
- Aptitude à gérer plusieurs dossiers simultanément.

## 6. Livrables attendus

- Rapports d'évaluation environnementale des projets (impacts, risques, conformité, mesures recommandées) ;
- Notes techniques sectorielles ou thématiques : normes environnementales, risques spécifiques, exigences réglementaires ;
- Grilles d'analyse environnementale harmonisées et méthodologies pour instruire les dossiers ;
- Tableaux de suivi environnemental des projets analysés, en cours d'évaluation ou en attente d'informations ;
- Rapports de visites de terrain et de vérification de conformité ;
- Contributions aux rapports institutionnels : bilan annuel, notes préparatoires aux réunions de la CII.

## 7. Supervision et modalités de travail

- Le spécialiste travaillera sous la supervision directe de la CII ;
- Collaboration étroite avec le Secrétariat technique et les autres spécialistes ;
- Participation aux réunions internes et aux échanges interinstitutionnels ;

- Tous les livrables doivent respecter les principes d'objectivité, de rigueur et de confidentialité ;
- La CII peut demander des documents attestant les diplômes et expériences mentionnés ;
- Les déplacements requis seront pris en charge selon les procédures administratives en vigueur.

## 8. Lieu d'affectation et durée de la mission

Le spécialiste sera basé au sein de l'unité technique de la CII, avec possibilité de déplacements ponctuels pour visites de terrain ou missions d'évaluation.

La durée de la mission sera définie par le contrat, avec possibilité de renouvellement selon les besoins de la CII.

## 9. Soumission des dossiers

Les intéressé·e·s soumettront leur dossier complet (CV, copies des diplômes, certificats) au :

**Ministère de l'Économie et des Finances**  
**No 5, avenue Charles Sumner**  
**De 8h à 14h**

Avec la mention :

**« Spécialiste Environnemental / Commission Interministérielle des Investissements (CII)**



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES**  
REPUBLIQUE D'HAÏTI

**COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE DES INVESTISSEMENTS (CII)**

**TERMES DE RÉFÉRENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN ANALYSTE  
FINANCIER**

**1. Contexte et justification**

Dans un contexte marqué par une crise sécuritaire profonde, la relance économique exige des interventions rapides, cohérentes et fondées sur des analyses robustes. La mobilisation des investisseurs, nationaux comme étrangers, constitue un levier majeur pour stimuler l'activité économique, accroître la compétitivité du pays et catalyser la création de valeur. Ce positionnement stratégique s'inscrit dans le cadre du Code des Investissements du 9 septembre 2002, visant à promouvoir la croissance et le développement économique d'Haïti en facilitant, libéralisant et garantissant les investissements privés, tout en respectant la Constitution ainsi que les traités, conventions et accords internationaux.

La Commission Interministérielle des Investissements (CII), instituée par le Code des Investissements, joue un rôle central dans l'examen et l'approbation des projets d'investissement éligibles aux avantages incitatifs, en veillant à leur conformité et à leur alignement avec les priorités nationales. À ce titre, elle joue un rôle stratégique dans l'orientation des investissements vers les secteurs prioritaires, la création d'emplois, l'amélioration de la compétitivité économique et la stimulation de la croissance nationale. Ainsi, elle est chargée de :

- recevoir et statuer sur la conformité et l'éligibilité des dossiers soumis aux avantages prévus par le Code des Investissements ;
- collaborer avec les agences de promotion et les entités administratives concernées afin de faciliter les investissements ;
- décider du retrait des avantages accordés, en cas de non-respect des obligations légales ou administratives.

Ces derniers temps, l'augmentation du nombre et de la complexité des projets soumis à l'examen de la CII exige un renforcement des capacités techniques de l'équipe actuelle. Les dossiers présentés par les entreprises requièrent, de plus en plus, une analyse approfondie intégrant des dimensions variées : viabilité économique, solidité

*A*

financière, pertinence stratégique, impact socioéconomique, conformité sectorielle, ainsi que capacité organisationnelle de l'investisseur à mettre en œuvre son projet. Le 5 novembre 2025, de nouveaux membres ont été installés à la tête de la CII. Cette nouvelle gouvernance vise à renforcer l'efficacité institutionnelle, la transparence, la capacité d'analyse et l'amélioration du service aux investisseurs, dans un environnement économique exigeant marqué par des défis de compétitivité, d'attractivité et de modernisation administrative.

Afin de soutenir cette gouvernance renouvelée, la CII souhaite recruter un **Analyste financier**, chargé de renforcer la capacité de la Commission à apprécier la viabilité financière, la solidité des modèles économiques, la cohérence des projections financières et la conformité des montages proposés par les investisseurs.

L'Analyste financier travaillera en concertation étroite avec le **Spécialiste en Développement d'Entreprise, le comptable et l'Économiste**, afin d'assurer une évaluation multidimensionnelle et rigoureuse des projets soumis. Ainsi, l'intégration d'un Analyste financier au sein de l'équipe technique de la CII apparaît indispensable pour optimiser l'analyse des projets d'investissement, améliorer la gouvernance du processus d'octroi des incitations et renforcer la contribution de ces mécanismes à la croissance économique nationale.

## 2. Objectif général

Assurer l'analyse financière approfondie, objective et conforme aux exigences du Code des Investissements, afin de permettre à la CII de prendre des décisions éclairées sur la pertinence, la viabilité, l'éligibilité et les risques associés aux projets d'investissement soumis.

## 3. Objectifs spécifiques

- Examiner la structure financière, les projections, les plans d'investissement et la rentabilité attendue des projets soumis ;
- Produire des analyses financières détaillées mettant en lumière la solidité, la crédibilité et les risques associés aux projets ;
- Vérifier la cohérence des hypothèses financières, des dépenses admissibles et des montages de financement ;
- Formuler des recommandations claires, objectives et documentées pour éclairer la décision de la Commission ;
- Contribuer à l'élaboration d'un dispositif de suivi post-approbation afin d'évaluer la conformité des entreprises agréées ;
- Collaborer avec les autres experts techniques (Économiste, Spécialiste en Développement d'Entreprise, Comptable agréé) pour assurer une analyse intégrée des dossiers ;

- Participer à l'optimisation des méthodes, procédures et outils d'analyse financière utilisés par la CII.

#### 4. Activités principales

##### A. Analyse financière des projets

- Examiner les plans d'affaires, analyser les états financiers prévisionnels, les modèles économiques et les projections financières soumis par les promoteurs ;
- Évaluer la viabilité financière, la rentabilité, la structure de coûts, la profitabilité, les cash-flows et les ratios de performance ;

Mesurer la rentabilité du projet, notamment à travers :

- VAN, TRI, délai de récupération,
- seuil de rentabilité,
- sensibilité aux variations de paramètres clés ;
  - Analyser les montages financiers : dette, fonds propres, leasing, partenariats, autres sources de financement.
  - Vérifier la cohérence et la crédibilité des hypothèses financières (volume de production, prix, charges, amortissements, besoins en fonds de roulement).
  - Calculer et analyser les principaux indicateurs financiers du projet.

##### B. Conformité et instruction des dossiers

- Vérifier la complétude administrative et la conformité des projets aux exigences du Code des Investissements ;
- Examiner les dépenses admissibles, les coûts d'investissement et le volume d'avantages sollicités ;
- Préparer un rapport d'analyse financière structuré et documenté pour chaque projet.

##### C. Appui stratégique et coordination technique

- Travailler en synergie avec l'Économiste, le Spécialiste en Développement d'Entreprise et le Comptable agréé pour assurer une analyse intégrée ;
- Participer aux réunions techniques et présenter les résultats des analyses devant les membres de la Commission ;
- Formuler des recommandations techniques pour la prise de décision sur l'octroi des avantages incitatifs ;
- Appuyer la CII dans l'évaluation des risques financiers, réglementaires ou opérationnels.

##### D. Suivi post-approbation

- Contribuer à l'élaboration d'un dispositif de suivi des entreprises agréées ;
- Contribuer au suivi financier post-approbation, notamment en évaluant le respect des engagements pris par les promoteurs ;
- Vérifier la conformité des investissements réalisés et analyser les écarts éventuels ;
  - Participer aux visites, audits ou contrôles ponctuels requis par la Commission.

## **E. Amélioration continue**

- Contribuer à la mise à jour des outils financiers, des méthodes d'analyse et des grilles d'évaluation ;
- Participer à la documentation des procédures et à l'optimisation des circuits internes de traitement ;
- Capitaliser les expériences et proposer des recommandations pour renforcer l'efficacité et la transparence.

## **4. Profil requis**

### **4.1 Qualifications académiques**

- Licence ou Master en :
  - finance,
  - économie,
  - comptabilité,
  - gestion,
  - administration des affaires,
  - audit ou autre domaine pertinent.

### **4.2 Expérience professionnelle**

- Expérience de 3 à 5 ans en analyse financière, audit, modélisation financière, évaluation de projets, corporate finance ou contrôle de gestion ;
- Expérience avérée dans l'analyse de plans d'affaires, d'études de faisabilité et de projections financières ;
- Une expérience auprès d'institutions publiques, d'organismes d'investissement ou de projets de développement est un atout.

### **4.3 Compétences techniques**

- Excellente maîtrise des outils financiers :
  - Excel avancé,
  - modélisation (TRI, VAN, cashflows),
  - analyse de sensibilité,
  - analyse des états financiers (ratios, rentabilité, structure financière) ;
- Capacité à analyser des business modèles variés (industrie, services, agriculture, logistique, commerce, technologies) ;
- Connaissance des standards internationaux en évaluation financière (IFRS, bonnes pratiques d'audit) ;
- Capacité à rédiger des rapports clairs, structurés et argumentés ;
- Connaissance du Code des Investissements et des cadres fiscaux : atout majeur.

### **4.4 Compétences comportementales**

- Rigueur, autonomie, sens critique, intégrité, discrétion dans la gestion de données sensibles et respect des délais ;
- Capacité à travailler sous pression et en équipe multidisciplinaire ;
- Bonnes aptitudes de communication écrite et orale ;
- Capacité à travailler en équipe interinstitutionnelle.
- esprit analytique, proactivité et sens des responsabilités.

## 5. Livrables attendus

- Rapports d'analyse financière complète pour chaque dossier traité ;
- Notes financières et avis argumentés destinés à la CII ;
- Document de suivi des dossiers : complétude, conformité, observations préliminaires ;
- Tableau consolidé du suivi post-approbation des projets ;
- Document méthodologique (grille, tableau, protocole, modèles financiers améliorés ou mis à jour) assurant la cohérence de l'analyse financière ;

Rapports périodiques sur les tendances observées dans les dossiers soumis incluant:

- réalisations,
- dossiers ;
- difficultés ;
- rencontrées ;
- recommandations pour la suite.

## 6. Supervision et coordination

- L'Analyste financier travaillera sous la supervision de la CII en étroite collaboration avec le CFI et l'équipe technique ;
- Il devra respecter les normes de confidentialité, de neutralité et d'intégrité professionnelle ;
- Il participera aux réunions techniques internes et externes ;
- Des déplacements ponctuels pourront être requis pour des visites ou contrôles auprès des entreprises ;
- Le respect strict des délais et la qualité des livrables constituent des exigences indispensables.

## 7.- Lieu d'affectation et durée de la mission

Basé au sein du Secrétariat technique de la CII, avec possibilités de déplacements ponctuels pour des visites de terrain ou des missions d'évaluation.

La durée de la mission sera déterminée selon les modalités contractuelles, avec possibilité de renouvellement suivant les besoins de la CII.

## 8. Soumission des dossiers

Les candidat·e·s intéressé·e·s soumettront un dossier complet (CV, diplômes, certificats, références) à :

**Ministère de l'Économie et des Finances**

No 5, avenue Charles Sumner

De 8h à 14h

Mention :

« **Analyste financier / Commission Interministérielle des Investissements (CII).**



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

**COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE DES INVESTISSEMENTS (CII)**

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN  
COMPTABLE AGRÉÉ**

**1. Contexte et justification**

Dans un contexte marqué par une crise sécuritaire profonde, la relance économique exige des interventions rapides, cohérentes et fondées sur des analyses robustes. La mobilisation des investisseurs, nationaux comme étrangers, constitue un levier majeur pour stimuler l'activité économique, accroître la compétitivité du pays et catalyser la création de valeur. Ce positionnement stratégique s'inscrit dans le cadre du Code des Investissements du 9 septembre 2002, visant à promouvoir la croissance et le développement économique d'Haïti en facilitant, libéralisant et garantissant les investissements privés, tout en respectant la Constitution ainsi que les traités, conventions et accords internationaux.

La Commission Interministérielle des Investissements (CII), instituée par le Code des Investissements, joue un rôle central dans l'examen et l'approbation des projets d'investissement éligibles aux avantages incitatifs, en veillant à leur conformité et à leur alignement avec les priorités nationales. À ce titre, elle joue un rôle stratégique dans l'orientation des investissements vers les secteurs prioritaires, la création d'emplois, l'amélioration de la compétitivité économique et la stimulation de la croissance nationale. Ainsi, elle est chargée de :

- recevoir et statuer sur la conformité et l'éligibilité des dossiers soumis aux avantages prévus par le Code des Investissements ;
- collaborer avec les agences de promotion et les entités administratives concernées afin de faciliter les investissements ;
- décider du retrait des avantages accordés, en cas de non-respect des obligations légales ou administratives.

Ces derniers temps, l'augmentation du nombre et de la complexité des projets soumis à l'examen de la CII exige un renforcement des capacités techniques de l'équipe actuelle. Les dossiers présentés par les entreprises requièrent, de plus en plus, une analyse approfondie intégrant des dimensions variées : viabilité économique, solidité financière, pertinence stratégique, impact socioéconomique, conformité sectorielle, ainsi que capacité organisationnelle de l'investisseur à mettre en œuvre son projet.

Le 5 novembre 2025, de nouveaux membres ont été installés à la tête de la CII. Cette nouvelle gouvernance vise à renforcer l'efficacité institutionnelle, la transparence, la capacité d'analyse et l'amélioration du service aux investisseurs, dans un environnement économique exigeant marqué par des défis de compétitivité, d'attractivité et de modernisation administrative.

Dans le cadre du renforcement de ses capacités techniques, la Commission Interministérielle des Investissements (CII) souhaite recruter, via le Ministère de l'Économie et des Finances, un **Comptable Professionnel Agréé**, membre en règle de l'OCPAH, spécialisé dans l'analyse et la validation des informations financières afin de renforcer l'examen comptable et fiscal des dossiers d'investissement soumis par les investisseurs nationaux et étrangers.

Ce profil est requis pour garantir la qualité, la conformité et la fiabilité des informations comptables et des données financières présentées par les entreprises et de renforcer les capacités techniques de la CII, améliorer la transparence du processus d'évaluation, tout en s'assurant que les avantages incitatifs soient attribués à des projets porteurs, viables et conformes aux exigences du cadre légal des investissements.

## 2. Objectif du poste

L'objectif général de ce poste consiste à assurer l'analyse comptable, financière et fiscale des dossiers d'investissement afin de soutenir la CII dans l'évaluation rigoureuse de la conformité, de la solidité et de la viabilité des projets soumis.

## 3. Objectifs spécifiques

1. Examiner les états financiers fournis par les entreprises soumissionnaires des avantages incitatifs du Code des Investissements;
2. Vérifier la conformité comptable, fiscale et administrative des documents soumis;
3. Détecter les incohérences, omissions ou risques comptables pouvant compromettre la crédibilité du dossier;
4. Produire un rapport d'analyse comptable clair, motivé et conforme aux exigences légales et professionnelles;
5. Proposer des recommandations en vue d'un meilleur traitement des dossiers;
6. Éclairer la CII sur la santé comptable des entreprises évaluées ;
7. Contribuer au dispositif de suivi des obligations des entreprises bénéficiaires des avantages.

## 4. Activités principales

- Analyser l'ensemble des pièces comptables : états financiers, bilans, comptes de résultat, tableaux de flux de trésorerie, notes annexes, relevés fiscaux;
- Évaluer la conformité des documents aux normes comptables généralement reconnus;
- Examiner la structure des coûts et des investissements annoncés, et leur cohérence avec le modèle économique présenté;
- Évaluer la solidité financière et les capacités de mise en œuvre;
- Identifier les risques financiers ou comptables susceptibles d'affecter la viabilité du projet;

- Identifier les anomalies comptables ou incohérences susceptibles d'influencer l'analyse financière et économique
- Collaborer avec les analystes financiers, économistes et spécialistes sectoriels mobilisés par la CII;
- Participer aux rencontres d'évaluation avec les parties prenantes lorsqu'il est requis;
- Communiquer avec les promoteurs pour clarification et compléments d'information;
- Contribuer aux mécanismes de suivi des entreprises déjà bénéficiaires d'avantages du Code des Investissements.
- Vérifier au respect du code des investissements, du cadre fiscal haïtien et des obligations comptables ;
- Assurer une gestion confidentielle et sécurisée des données comptables soumises.

## 5. Livrables attendus

- rapport d'analyse comptable et fiscale pour chaque projet évalué ;
- Tableaux d'analyse des états financiers historiques et prévisionnels
- fiche de conformité comptable résumant les points forts, faiblesses et risques ;
- Avis techniques sur la conformité comptable des dossiers ;
- liste structurée de recommandations pour la CII ;
- contribution trimestrielle au suivi comptable et fiscal des entreprises bénéficiant des avantages.

## 6. Profil et qualifications requises

### 6.1 Qualifications académiques

Licence ou Master en:

- science comptable,
- fiscalité,
- finance,
- gestion ou discipline connexe ;

### 6.2 Expérience professionnelle

- Comptable Professionnel Agréé, membre actif de l'OCPAH (Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti) ;
- Minimum 5 ans d'expérience pertinente, idéalement dans l'audit, l'analyse comptable ou la vérification fiscale ;

Expérience dans l'analyse comptable d'entreprises ou la préparation de documents comptables, en audit.

Une connaissance du contexte réglementaire haïtien (fiscal, comptable) est un avantage ;

- Expérience dans une institution publique constitue un atout majeur;

### 6.3 Compétences techniques

- Excellente maîtrise des normes comptables et des principes comptables nationaux et internationaux (ex. : SYSCOHADA, normes locales, IFRS) appliquées en Haïti ;

- Connaissance du code des investissements et du cadre fiscal haïtien;
- Capacité démontrée à analyser des états financiers et des opérations comptables complexes ;
- Capacité à collaborer efficacement avec des analystes financiers et économiques ;
- aptitude à produire des rapports clairs, structurés, argumentés et exploitables.

#### 6.4 Compétences comportementales

- Sens de la rigueur et du détail, de précision, de l'intégrité et de la confidentialité;
- Capacité à travailler sous pression et à respecter des délais stricts.
- Esprit analytique et impartialité.
- Sens de la communication et de la collaboration en équipe.
- Proactivité, sens de l'organisation et autonomie

### 7. Supervision et modalités de travail

- L'expert-comptable travaillera sous la supervision directe de la CII, en étroite collaboration avec les autres spécialistes techniques mobilisés;
- Le mandat pourra nécessiter des rencontres ponctuelles avec les entreprises soumissionnaires, les partenaires publics ou d'autres professionnels ;
- Tous les livrables seront soumis aux normes professionnelles applicables et devront respecter les principes d'indépendance, d'objectivité et de confidentialité ;
- La CII se réserve le droit de demander tout document attestant l'adhésion en règle à l'OCPAH ;
- Les déplacements requis dans le cadre du mandat seront pris en charge selon les règles et procédures du MEF.

### 8. Lieu d'affectation et durée de la mission

Affecté au Secrétariat technique de la CII, avec possibilité de visites de terrain ou de collecte d'informations.

La durée de la mission sera déterminée selon les termes du contrat, avec possibilité de renouvellement selon les besoins de la CII.

### 9. Soumission des dossiers

Les intéressé·e·s soumettront leur dossier complet (CV, copies des diplômes, certificats et preuve d'adhésion en règle à l'OCPAH) au :

Ministère de l'Économie et des Finances

No 5, avenue Charles Sumner

De 8h à 14h

Avec la mention :

« Comptable Agréé / Commission Interministérielle des Investissements (CII)

5.